



# DDI

DDT(M) - DDETS - DDETSPP - DDPP



## **Déclaration liminaire UNSA CSAR des DDI du 19 mai 2025**

Monsieur le Secrétaire Général, Président du CSAR des DDI,  
Madame la SG Adjointe du MI,  
Madame la DRH du MI,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers collègues,

Le régime des « services votés » a finalement laissé place au PLF 2025, sensé stabiliser la situation budgétaire du pays et répondre en particulier à certaines annonces du MI sur le périmètre de l'ATE comme précisé lors du CSAR des DDI du 4 février dernier. La situation ne s'est pas améliorée depuis, et même, des coupes budgétaires drastiques sont maintenant annoncées, assorties d'une revue des missions au sein de chaque ministère.

L'UNSA s'oppose clairement à de nouvelles baisses budgétaires dans les ministères de l'ATE, qui viendraient notamment cibler de nouveau les moyens humains et matériels des services déconcentrés. Elle refuse que les DDI et ses agents soient considérés comme des variables d'ajustement des moyens dévolus l'ATE. Elle demande l'équilibre et la transparence dans la répartition des moyens à la main du ministère de l'Intérieur.

Les agents continuent de subir le décrochage de leur rémunération par rapport à la forte inflation de ces dernières années, les mesures catégorielles sont quasi inexistantes et les dernières décisions injustes viennent encore dégrader leur pouvoir d'achat (suppression de la GIPA, baisse de la rémunération à 90% en cas de maladie, gel des rémunérations, absence de revalorisation des prestations interministérielles d'action sociale...). L'UNSA s'est d'ailleurs mobilisée le 13 mai dernier en intersyndicale pour porter ses revendications sur ces thématiques et défendre les agents.

Les agents voient inexorablement leurs conditions d'emploi se dégrader. L'appauvrissement organisé des agents de l'État et les incessantes réorganisations occasionnent à la fois perte de sens au travail et affaiblissement des compétences, amplifient le manque d'attractivité de l'administration et cassent le service public. Cela est tout simplement inacceptable. L'UNSA se battra contre toute mesure qui viendrait amputer les droits et bafouer les intérêts des agents publics.

L'UNSA réaffirme par conséquent sa revendication de moyens humains et budgétaires suffisants pour accomplir toutes les missions de service public pour permettre aux agents des DDI de les exercer sereinement et pour restaurer l'image d'une administration efficiente au service des usagers et soucieuse des conditions d'emploi et de travail de ses agents.

Par ailleurs, l'UNSA tient à vous préciser qu'elle demeure particulièrement attentive au maintien de la qualité de vie et aux conditions de travail des agents des DDI, où, rappelons-le, la médecine de prévention est défaillante, avec un focus particulier sur le sujet de leur protection, leur santé au travail et leur sécurité, eu égard au contexte de violences et d'agressions qui augmentent.

Concernant l'ordre du jour de ce CSAR des DDI, nous reviendrons en séance sur chacun des points mais concernant les SGCD, l'UNSA tient à rappeler sa demande formulée lors du CSAR des DDI du 4 février, relative à la mise en place rapide des comités de suivi locaux inscrits dans l'instruction du SG du MI du 12 décembre 2024. Combien de comités de suivi locaux ont été instaurés, combien ont été réunis à ce jour ? Quelles actions envisagez-vous pour relancer la comitologie annoncée et la rendre effective ?

De même, l'UNSA est toujours dans l'attente de la cartographie des référents de proximité, sollicitée depuis plusieurs instances. L'engagement d'en disposer a été pris par vos services avec un objectif potentiel pour ce CSAR des DDI.



UNSA Fonction Publique, 21 rue Jules Ferry, 93177 Bagnolet CEDEX  
01 48 18 88 29 – [unsa-fp@unsa.org](mailto:unsa-fp@unsa.org) – [www.unsa-fp@unsa.org](http://www.unsa-fp@unsa.org)



Nous attendons des réponses, monsieur le Secrétaire Général, à ces différentes questions, si possible en séance, afin de nourrir le dialogue social riche et respectueux que vous appelez de vos vœux dans votre message du 29 avril dernier.

L'UNSA vous remercie de votre attention.



UNSA Fonction Publique, 21 rue Jules Ferry, 93177 Bagnole CEDEX  
01 48 18 88 29 – [unsa-fp@unsa.org](mailto:unsa-fp@unsa.org) – [www.unsa-fp@unsa.org](http://www.unsa-fp@unsa.org)





Bagnolet, le 19 mai 2025

Luc Farré  
Secrétaire général  
21, rue Jules Ferry  
93177 Bagnolet  
☎ 01.48.18.88.29  
✉ unsa-fp@unsa.org

N/Réf : LF/AP/AO/2025-05-19/C-043

### **Lettre Ouverte aux Ministres de l'Administration Territoriale de l'État (ATE)**

Objet : Urgence - Protection des agents des directions départementales interministérielles

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Nous, UNSA Fonction Publique, Fédérations UNSA des périmètres de l'ATE, représentants UNSA dans les instances de dialogue social, tenons à vous alerter sur la multiplication des agressions que subissent les agents affectés dans les directions départementales interministérielles (DDI). Ces menaces et actes de violence, qu'ils soient verbaux, physiques ou perpétrés sur les réseaux sociaux, sont inacceptables et mettent en danger la sécurité et le bien-être de nos collègues, particulièrement ceux en charge des missions de contrôle, d'inspection ou d'examen.

Récemment, plusieurs incidents graves ont été signalés. Par exemple, des contrôleurs de l'Agence de services et de paiement (ASP) ont trouvé les roues de leur véhicule démontées et des agents ou directeurs de DDI ont été agressés ou menacés (Haute-Vienne, Haute-Corse...). De plus, des "comités d'accueil" ont été organisés lors de contrôles, créant un climat d'intimidation et de peur parmi les agents. Ces actes de violence sont intolérables et nécessitent une réponse forte et immédiate de votre part.

Nous demandons et attendons que vous preniez vos responsabilités et assuriez la protection fonctionnelle des agents, conformément aux articles L134-1 et suivants du Code général de la fonction publique et en appliquant sans réserve la circulaire du 2 novembre 2020 relative au renforcement de la protection des agents publics. Il est impératif de mettre en place des mesures de prévention efficaces, y compris des formations spécifiques et des protocoles de sécurité renforcés. Nous demandons également des mesures d'accompagnement pour les agents victimes d'agressions, telles que des cellules psychologiques et un soutien juridique.

Il est temps qu'une parole politique forte s'exprime pour soutenir aussi les agents des DDI et condamner fermement ces agissements. Il est temps d'agir pour garantir la sécurité et la dignité de nos collègues.

Dans l'attente de votre réponse et des mesures concrètes que vous mettrez en place, nous restons à votre disposition pour toute discussion supplémentaire.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Ministres, l'expression de nos salutations distinguées.

*Pour les signataires,  
Luc FARRÉ, Secrétaire général  
de l'UNSA Fonction Publique*



M. Bruno Retailleau, Ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur  
Mme Catherine Vautrin, Ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles  
M. Éric Lombard, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique  
M. François Rebsamen, Ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation  
Mme Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche  
Mme Annie Genevard, Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Copie à M. Laurent Marcangeli, Ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification